

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-296 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 63 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

Objet : Approbation de la convention triennale de l'OPAH (2024-2027)

VU l'avis favorable de la commission habitat – logement – politique de la ville du 4 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offre du 15 décembre 2023 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle la mise en place par la Communauté de communes d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans la continuité de celle qui vient de se terminer. Cette nouvelle OPAH s'étend sur 3 années.

Afin de mettre en œuvre les différentes actions qui la composent et d'assurer les aides financières des différents organismes auprès des propriétaires occupants ou bailleurs, il convient d'établir une convention entre la Communauté de communes, l'ANAH et le Conseil départemental de l'Ain pour les trois années de l'OPAH (2024-2027).

Afin d'assurer le suivi et l'animation de cette OPAH, il convient aussi d'attribuer le marché d'animation et de suivi de cette OPAH-RU suite à la Commission d'Appel d'Offre du 15 décembre 2023. Suite à l'analyse de l'offre présentée, il a été décidé d'attribuer le marché au groupement Urbanis dont l'antenne régionale est située à Lyon. Il est aussi important de rappeler que l'ANAH et le Département apportent eux aussi des subventions pour l'animation de notre OPAH et les travaux engendrés par les propriétaires.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'OPAH conclue pour une durée de trois ans (2024-2027) avec le Conseil départemental de l'Ain et l'ANAH.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à solliciter les aides auprès des différents financeurs pour le marché de suivi et d'animation.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023
Publiée le 29 DEC. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

